



Séminaire de l'IA

*Adéquation des normes IAS IFRS avec
les mesures de rentabilité et de
solvabilité des entreprises d'assurance?*

Jean-Pierre LASSUS
Mazars Actuariat



*Adéquation des normes IAS IFRS avec les
mesures de rentabilité et de solvabilité des
entreprises d'assurance?*

Un point d'actualité



Sommaire

- 🕒 *Introduction: la norme assurance (ED 5)*
- 🕒 *La phase I : présentation des principes applicables*
- 🕒 *La phase II: présentation des principes applicables aux passifs d 'assurance*
- 👉 *Les comptes IAS / IFRS outil de mesure de la rentabilité?*
- 👉 *Les comptes IAS / IFRS outil de mesure de la solvabilité?*

1. Introduction: la norme assurance (ED 5)



◆ Le cahier des charges :

- La Commission Européenne a décidé que la norme comptable internationale s 'appliquera aux entreprises faisant appel public à l 'épargne à compter de 2005 ou 2007 pour celles publiant des comptes consolidés dans un référentiel international, au plus tard.
- L 'objectif de l 'IASB: **établir des états financiers compréhensibles, pertinents, fiables et comparables.**
- Les besoins de la communauté financière et des régulateurs: **des données et des normes comptables qui soient fiables, vérifiables et auditable.**

L 'objectif de mesure de la rentabilité semble intégré dans de cahier des charges de la norme. En revanche, l 'objectif de mesure de la solvabilité n 'apparaît pas intégré.

1. Introduction: la norme assurance (ED 5)



◆ La composition et l'état d'avancement du projet:

- La norme sur les contrats d'assurance ne traite que des contrats d'assurance présentant un risque d'assurance. Les autres contrats (« Investment contracts ») devraient relever à terme des normes IAS 32 / 39.
 - Les activités non vie relèvent essentiellement de la norme assurance (ED 5)
- Depuis mai 2002, le projet est structuré en deux phases:
 - **Phase I ou phase transitoire:** application des IAS / IFRS existantes et rédaction d'un guide précisant le traitement des contrats d'assurance pendant la phase intermédiaire;
 - **Phase II:** publication de la norme définitive

1. Introduction: la norme assurance (ED 5)



◆ La composition et l'état d'avancement du projet:

- Calendrier:

Phase I

- Exposure Draft en juillet 2003
- IFRS en Q1 2004
- application 1er janvier 2005

Phase II

- à déterminer > 2007 ou 2010 ?

- Un processus complexe, non stabilisé à ce jour et comportant des incertitudes quant au calendrier de la phase II.

1. Introduction: la norme assurance (ED 5)



- ◆ L 'interprétation de ED 5 et des textes relatifs à la phase II, ainsi que leurs modalités d 'application restent à préciser sur de nombreux points aujourd'hui discutés ou restant à discuter par l 'IASB.
 - La présentation a été effectuée sur la base des textes actuellement publiés, en cours de discussion.

- ◆ Cette présentation a pour objet de présenter les apports potentiels des normes IAS IFRS sur le pilotage stratégique des entreprises:
 - mesure de rentabilité
 - mesure de solvabilité.



Partie 2

La phase I: les grandes caractéristiques

Présentation des principes

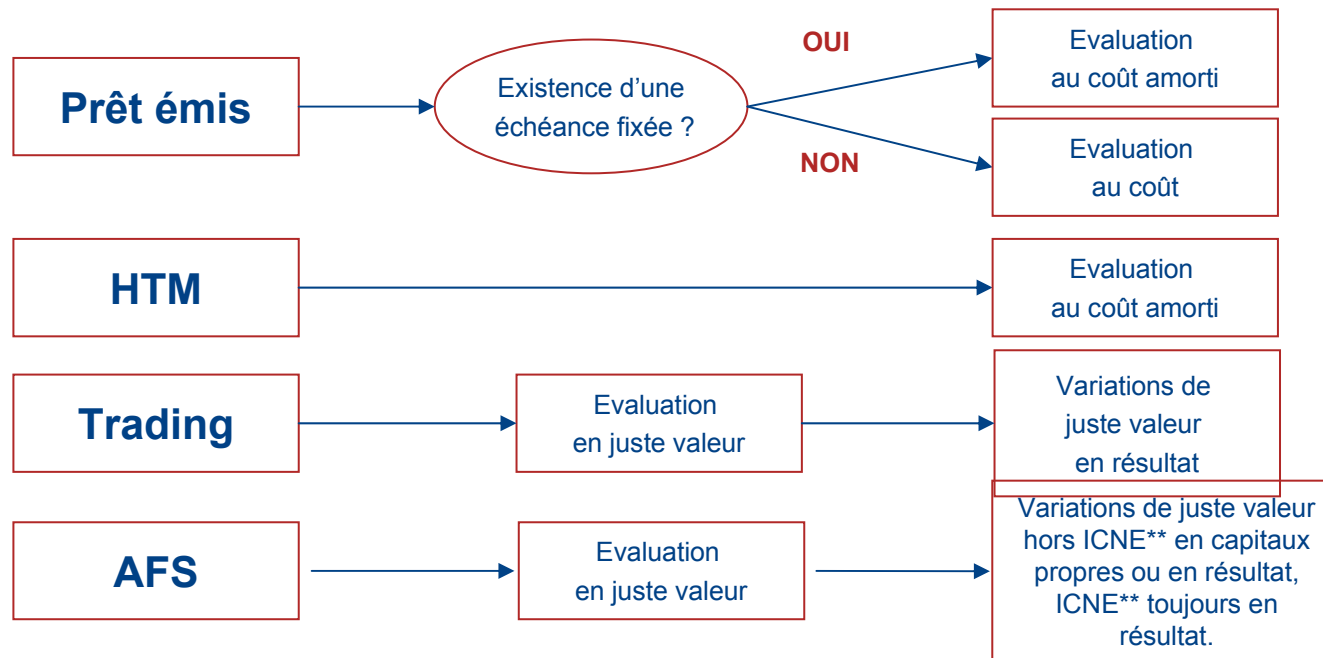
2. Phase I: Classification des actifs financiers



- ◆ La norme IAS 39 définit une classification des instruments financiers :
 - ☞ **détenus à des fins de transaction (Trading)** : instrument financier pour lequel le but est de dégager un bénéfice des fluctuations de prix à court terme ou de la marge d'arbitrage. Les instruments dérivés sont toujours considérés comme détenus à des fins de transaction à moins d'être désignés et de constituer effectivement des instruments de couverture (cf. ci-après).
 - ☞ **détenus jusqu'à leur échéance (Held to maturity - HTM)** : actifs financiers à paiements fixés ou déterminables et à échéance fixée que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance à l'exception des prêts et créances émis par l'entreprise.
 - ☞ **prêts et créances émis par l'entreprise** : actifs financiers émis par l'entreprise du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services non destinés à être vendus à court terme.
 - ☞ **disponibles à la vente (Available for sale - AFS)** : actifs financiers qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus.

De la classification des actifs financiers, dépend le mode de comptabilisation. Il conviendra donc de procéder préalablement à la classification des actifs financiers, sur la base de l'intention au moment de l'acquisition.

Et ensuite ? : Évaluation et comptabilisation des actifs financiers



**"Intérêts Courus Non Échus" Calculés sur la base du coût amorti

Introduction de volatilité dans le compte de résultat et les capitaux propres: les entreprises pourraient être conduites à revoir leur allocation stratégique d'actifs et leur politique de gestion actif passif pour des raisons comptables. En particulier, les dépréciations d'actions seraient effectuées sur la base des cours de Bourse.

Les contraintes de la classification en HTM



- ◆ La norme ne permet pas le classement d'actifs en HTM si l'une des conditions suivantes est vérifiée :
 - l'entreprise **n'a l'intention de conserver** l'actif financier que pour une période indéfinie
 - l'entreprise est **prête à vendre l'actif financier** (en cas d'opportunité ou par décision de gestion, en cas de besoin de liquidité)
 - l'émetteur a le droit de régler l'actif financier pour un montant sensiblement inférieur à son coût amorti
 - **la plupart des titres de capitaux propres ne peuvent être classés en HTM** (durée ou flux indéterminés)
 - **l'entreprise a, durant l'exercice en cours ou durant les deux exercices précédents, vendu, transféré ou exercé avant l'échéance une option de vente sur un montant non négligeable de placements classés en HTM** (le caractère significatif s'apprécie par rapport au montant total du portefeuille HTM), **sauf cas particuliers** (événements peu probables ou non prévisibles) **décrits dans la norme**,
 - l'entreprise **ne dispose pas des ressources financières** nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à l'échéance

Une interdiction pratique de l'utilisation de la catégorie HTM pour la majorité des portefeuilles des assureurs, quand bien même ils sont aujourd'hui adossés et gérés dans une optique de détention long terme?

2. Phase I: Traitement des contrats d'assurance



◆ Traitement des contrats d'assurance pendant la phase I :

- application des **normes locales**: pas de changements de méthodes, sauf si ils concourent à une amélioration
 - ☞ **désescompte des provisions non vie** non permis, en revanche si les provisions pour SAP ne sont pas escomptées, la pratique reste permise,
 - ☞ l'éventuelle **marge de prudence** dans les provisions en normes locales restent autorisées; une marge de prudence additionnelle ne peut en revanche être ajoutée;
 - ☞ pas de remise en cause des **DAC** (coûts d'acquisition différés): ni obligation, ni interdiction; pas de recommandation sur la nature des coûts activables, les modalités d'amortissement, d'*impairment* ou de présentation,
 - ☞ pas de méthode spécifique relative aux **options cachées d'assurance** qui ne contiennent pas de composante financière, comme les taux d'intérêts garantis,

↩ **Peu de changements anticipés dans la comptabilisation des passifs d'assurance, pour ce qui concerne la phase I, dans le cas des activités non vie**

2. Phase I: Traitement des contrats d'assurance



- avec **élimination des pratiques locales incompatibles** avec le cadre des normes IAS / IFRS:
 - ☞ élimination des **mécanismes de « lissage »**: provisions d'égalisation, pour catastrophes,...
 - ☞ un **test pour « pertes futures »** devra être pratiqué si la réglementation locale n'oblige pas à reconnaître une perte: augmentation du passif à due concurrence
 - ↪ **le test couvre le passif, les DAC et les actifs incorporels afférents au portefeuille, le cas échéant**

Suppression des mécanismes de lissage, permettant notamment de piloter le résultat d'une entreprise d'assurance. Introduction de volatilité dans le compte de résultat.

2. Phase I: synthèse



◆ La phase I devrait introduire:

- peu d'incidence en matière de comptabilisation des passifs d'assurance,
- de fortes incidences en matière de comptabilisation des actifs: introduction de la notion de fair Value des actifs

- ◆ Qu'il s'agisse de la comptabilisation des actifs ou des passifs, elle introduira une forte volatilité sur les résultats et les capitaux propres, essentiellement liée à l'évolution des paramètres exogènes à l'entreprise.



Partie 3

La phase II: les grandes caractéristiques

Présentation des principes

3. Le traitement des contrats d'assurance en phase II



◆ **Les conditions de comptabilisation retiennent une approche bilantielle (« Asset and Liability ») et non produits / charges (« Deferral and matching »), aujourd'hui la plus communément utilisée:**

- Implique une projection des résultats futurs basée sur des hypothèses, et donc le développement de méthodes et d'outils actuariels sophistiqués et impliquant des moyens informatiques importants :
 - ☞ modèles stochastiques vs modèles déterministes
 - ☞ problématiques de la qualité des données (historiques, qualité des données,...)
 - ☞ problématique de la robustesse des modèles et de leur étalonnage
 - ☞ problématique de la modélisation des corrélations

3. Le traitement des contrats d'assurance en phase II



◆ La notion de Fair Value implique:

- Une évaluation des actifs et des passifs en **valeur actuelle (notion de discount de cash flows modélisés)**,
- Les perspectives de **rendement futur des actifs ne doivent pas être prises en compte** dans les évaluations, ni directement, ni indirectement (à l'exception du cas des contrats participatifs).

3. Le traitement des contrats d'assurance en phase II



◆ Il semblerait toutefois que l'IASB se dirige, en première approche vers l'Entity Specific Value (ESV) plutôt que la Fair Value:

- Une **définition de la FV sujette à discussion** (montant contre lequel un Instrument financier pourrait être échangé entre deux parties éclairées):
 - ☞ pas de prise en compte des coûts de transactions et du coût de portage de la MSR
 - ☞ pas de marché pour l'observer (caractère « held to maturity » des contrats)
- Problématique de la **comparabilité des comptes** dans le cas du choix de l'ESV qui dépend:
 - ☞ des « managements expectations »
 - ☞ des hypothèses et modèles retenus
 - ☞ du niveau de la marge de prudence retenue
 - ☞ des règles d'allocation retenues (allocation des produits financiers et des coûts par produits)

3. Le traitement des contrats d'assurance en phase II



- ◆ Les notions de profit à la souscription et de prise en compte des probabilités de renouvellement des contrats restent à préciser
- ◆ La notion de marge de prudence («Adjustment for Risks and Uncertainty »: ARU ou MVM) reste à préciser et à normer.

3. Le traitement des contrats d'assurance en phase II



- ◆ **Les enjeux de la phase II, identifiés par le Board consiste à prêter une attention particulière à :**
 - la fiabilité de la mesure de la Fair value, en particulier le l'ajustement que les acteurs de marché demanderaient pour assurer le risque,
 - les critères permettant de déterminer dans quelle mesure les primes futures et les cash flows afférents doivent être pris en compte.



Partie 4

↪ ***Les comptes IAS / IFRS outil de mesure de la rentabilité ?***

Discussion

4. Comptes IAS outil de mesure de la rentabilité?



◆ Il apparaît clairement que l'apport des normes IAS en matière de mesure de la rentabilité est faible en phase I, pour les activités non vie (**hors disclosure de la FV**):

- comptes **sensiblement peu différents des comptes locaux actuels**:
 - ☞ la valeur des affaires nouvelles n'apparaît pas,
 - ☞ le profit opérationnel reste difficile à mesurer,
- introduction de **volatilité** dans le résultat et les capitaux propres, liée notamment à la comptabilisation des actifs en valeur de marché.
- les **apports** identifiés:
 - ☞ élimination des **mécanismes de « lissage »**: provisions d'égalisation, pour catastrophes,...
 - ☞ un **test pour « pertes futures »** devra être pratiqué si la réglementation locale n'oblige pas à reconnaître une perte: augmentation du passif à due concurrence,
 - ☞ meilleure prise en compte des **options et garanties** liées aux produits.

4. Comptes IAS outil de mesure de la rentabilité?



- ◆ **La présentation des comptes ne devrait pas être sensiblement modifiée en phase I:**
 - projet de présentation des états financiers à conduire au niveau français?
 - les soldes intermédiaires de gestion actuels devraient subsister.

- ◆ **En revanche, les contraintes en matière de « Disclosures » devraient avoir un apport en matière de :**
 - ☞ mesure de la **rentabilité par activité**,
 - ☞ identification des **paramètres de risques**,
 - ☞ et appréciation de la **sensibilité des portefeuilles** aux risques.

4. Comptes IAS outil de mesure de la rentabilité?



◆ L 'apport des normes IAS / IFRS devrait être plus important en phase II:

- introduction de la **notion de Fair value**, calée sur des concepts d 'actualisation au taux sans risque de cash flows futurs,
- meilleure mesure du **mismatch actif / passif**,
- les **soldes intermédiaires de gestion** actuels devront être remplacés,
- la **présentation des états financiers** devra être revue intégralement afin de faire apparaître:
 - ☞ la valeur des affaires nouvelles,
 - ☞ les profits opérationnels sur le portefeuille,
 - ☞ l 'incidence des paramètres exogènes à l 'entreprise.

4. Comptes IAS outil de mesure de la rentabilité?



◆ De nouveaux états financiers (ex : projet de compte de résultat)

Production nouvelle

Valeur présente des primes

Valeur présente des paiements futurs aux assurés (y compris provision pour risque et ince

Valeur présente des frais d'acquisition et d'administration

Résultat sur production nouvelle

Contrats en cours

Ecart entre réalisations et hypothèses

Changements d'hypothèses (y compris variation de la provision pour risque et incertitudes

Résultat sur contrats en cours

Financier

Résultat des activités financières (y compris effet temps et changement de taux d'actualis

Autres charges techniques

Résultat sur contrats en cours

Autres charges techniques

Résultat des opérations d'assurance

4. Comptes IAS outil de mesure de la rentabilité?



◆ De nouveaux états financiers

Un **compte de trésorerie** détaillé scindé en trois parties :

- ☞ les opérations d 'assurance : primes, sinistres, frais d 'acquisition, réassurance, autres frais, impôts et taxes
- ☞ les opérations financières : intérêts, dividendes, loyers, investissements, cessions, frais
- ☞ les opérations sur capital : augmentation de capital, dividendes versées, intérêts payés, ...

4. Comptes IAS outil de mesure de la rentabilité?



◆ Ces constats devront en revanche être modulés en fonction:

- du niveau de **normalisation des méthodes** (ESV notamment) de modélisation et des **paramètres** susceptibles d'être retenus,
- de la **normalisation de la marge de prudence** (MVM ou ARU),
- de la possibilité de reconnaître des **profits à la souscription**,
- et de la norme en matière de prise en compte des paramètres de **renouvellements** et de **rachats**.

Le lien avec des méthodes de mesure de la valeur de portefeuille, des affaires nouvelles ou de mesure d'Economic Value restera alors à mesurer.



Partie 5

↪ ***Les comptes IAS / IFRS outils de mesure de la solvabilité?***

Discussion

5. Comptes IAS outil de mesure de la solvabilité?



- ◆ **Les trois piliers d 'appréciation de la solvabilité à travers les comptes sont actuellement:**
 - des provisions techniques suffisantes,
 - la couverture des placements,
 - le respect des exigences de couverture de la marge de solvabilité réglementaire.

- ◆ Pour les activités non vie, la phase I moyennant le retraitement de la mise au marché des actifs et le cas échéant des provisions d 'égalisation n 'apporte pas de changement sensible.

- ◆ Les travaux d 'analyse des contrats (garanties, options,...) et la nécessité de « discloser » en annexe les paramètres de risque et leur sensibilité, ainsi que la nécessité de développer des modèles internes stochastiques vont dans le sens d 'une meilleure appréciation des risques et donc de la solvabilité.

5. Comptes IAS outil de mesure de la solvabilité?



◆ L 'apport des comptes IAS / IFRS en phase II apparaît plus difficile à apprécier:

- la remise en cause de la mesure des trois piliers de la solvabilité à travers les comptes consolidés IAS / IFRS nécessiterait de revoir les méthodes de surveillance et de contrôle en matière de surveillance complémentaire sur base consolidée:

↪ **vers un déconnexion des comptes comptable et réglementaires ?**

- en revanche le **développement de modèles stochastiques** participe à l 'amélioration de la mesure de la solvabilité:
 - ☞ modèles validés par la CCA?
 - ☞ discussion sur les méthodes et paramètres de modélisation: réglementaires, économique ou comptables?

Incertitude sur la convergence de Solvabilité II et des normes IAS / IFRS



Conclusion